



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°95 CSJ/18

REUNION DU 04 JANVIER 2023

Présents : MM. AZZOUN F. – CHEVANNE T. – FAVELIER R. – DA SILVA S. – IPOUA G.

1 - JEUNES GARCONS

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est Mercredi 14 Décembre 2022.

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPÉRATIVEMENT** pour le Jeudi 15 Décembre 2022.

La Commission homologuera match perdu 0pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Jeudi 15/12/2022 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point.

À compter de la phase printemps la FMI devra **OBLIGATOIREMENT** être faites sous peine d'amende. La commission ne tolérera plus de feuille de match papier sauf cas exceptionnel.

INTER-SECTEUR

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR 2^{ème} phase.

U18 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

FONTAINE LES DIJON
ENT ASFO – QUETIGNY
ST APOLLINAIRE

U15 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

CHEVIGNY ST/SAUVEUR
ST APOLLINAIRE
MARSANNAY

U13 D1 : 5 accessions en INTER-SECTEUR.

DFCO – ST APOLLINAIRE – IS/SELONGEY – ASPTT DIJON – FONTAINE LES DIJON.

ACCESSIONS DE D2 EN D1

U18 D2 : le 1^{er} de chaque groupe pour revenir à 1 groupe de 10.

ENT USSE/ST REMY
GENLIS

U15 D2 : le 1^{er} de chaque groupe pour revenir à 1 groupe de 10.

FONTAINE LES DIJON
AISEREY IZEURE

U13 D2 : le 1^{er} de chaque groupe pour revenir à 2 groupes de 8 comme le prévoit le règlement.

EN ATTENTE DES RESULTATS DES DEFIS JONGLAGE

ACCESSIONS DE D3 EN D2

U18 D3 : les 4^{er}.

EF VILLAGES
DAIX 2
GENLIS 2
AISEREY/IZEURE

U15 D3 : le 1^{er} de chaque groupe.

ENT POUILLY
JDF 21

U13 D3 : le 1^{er} de chaque groupe.

EN ATTENTE DES RESULTATS DES DEFIS JONGLAGE

COURRIER

FCMPL : Pris note, l'équipe de U13 D2 sera mise en U13 D3 en 2^{ème} phase.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.